



Direction des Affaires communales

Commune de Weiler-la-Tour

Objet : Règlement de circulation modifiant le règlement modifié du 30 mars 2022 (réf. 19)

Date délibération : 26 juillet 2023

Référence **322/23/CR** | 844xc64f7

APPROBATION MINISTÉRIELLE

La délibération du 26 juillet 2023, prise par le conseil communal de Weiler-la-Tour et transmise au Ministère de l'Intérieur en date du 24 août 2023, est approuvée.

Pour la Ministre de l'Intérieur,
p.s.d.

Jean-Lou Hildgen
Conseiller

Fait le 25 août 2023





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics
Commission de circulation de l'Etat

cce/rc/avis/23/5174

Ministère de l'Intérieur		
Entrée: 24 AOUT 2023		
24	4XC64F	7

Avis de la Commission de circulation de l'Etat

au sujet du règlement de circulation du **26 juillet 2023** du Conseil communal de **Weiler-la-Tour**
(réf. 19), modifiant le règlement modifié du 30 mars 2022.

Transmis à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics avec avis d'approbation.

Luxembourg, le 18 août 2023
Pour la Commission de circulation de l'Etat

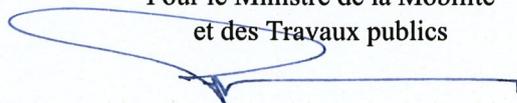

Nadine DI LETIZIA
Secrétaire

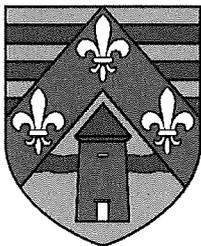


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Transmis à Madame le Ministre de l'Intérieur avec l'information que j'approuve le règlement de circulation du 26 juillet 2023 du Conseil communal de Weiler-la-Tour, réf. 19.

Luxembourg, le 21 août 2023
Pour le Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics


Claude PAQUET
Gestionnaire dirigeant



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE WEILER-LA-TOUR

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JUILLET 2023

Date de l'annonce publique de la séance : 14 juillet 2023

Date de la convocation des conseillers : 14 juillet 2023

Présents : M. Vincent Reding, bourgmestre ; MM Maurice Groben et Jean Feipel, échevins ; Mme Claudine Klein, M. Gérard Schoos, M. Gérard Bentz, M. Adriano Miccolis et Mme Julie Schmitz, conseillers.

Excusés : //

19 Règlement de circulation général modifiée du 30 mars 2022 - Modification

Le Conseil communal,

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 mars 2022 de la commune de Weiler-la-Tour ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi modifiée du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Considérant que le Collège des bourgmestre et échevins se propose d'ajouter deux articles dans le chapitre II « Dispositions particulières » au règlement général de la circulation modifiée actuellement en vigueur ;

Entendu les explications du Collège des bourgmestre et échevins ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme ;

À l'unanimité des membres présents

Émet le règlement de circulation suivant :

Art. 1

Dans le chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la rue de Luxembourg à Weiler-la-Tour (Weiler zum Tuerm) est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
3/3	Passage pour piétons	- à la hauteur de la maison n°19	

Art. 2

Dans le chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la rue des Sports à Weiler-la-Tour (Weiler zum Tuerm) est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
3/3	Passage pour piétons	- à l'intersection avec la rue de Luxembourg	

Art. 3

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré en séance à Weiler-la-Tour à la date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Pour expédition conforme

Weiler-la-Tour, le 26 juillet 2023

Le Bourgmestre, Le Secrétaire communal,

The image shows two blue ink signatures. The first signature is large and stylized, written in blue ink. The second signature is smaller and more compact, also in blue ink. Between the two signatures is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE WEILER-LA-TOUR' around the perimeter and a central emblem featuring a shield with a cross and a star.